

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>DESIGNATION D'UNE PERSONNE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE DE RIVIERE DU SMTBV</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 36 Délib. n° 11 – 30/07/2020</p> <hr/> <p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>
---	---

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoît (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Daniëlle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

Absents ayant donné pouvoir :

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_034_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la mise en œuvre d'une politique de gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant dans son intégralité lancée par le syndicat mixte de la Têt Bassin versant.

CONSIDERANT que le comité de rivière est l'instance de gouvernance du bassin versant, qu'il représente les différents acteurs du bassin versant (collectivités et leurs groupements, Etat et établissements publics, organisations professionnelles et usagers).

SACHANT que sa composition est fixée par arrêté préfectoral.

SACHANT que le comité de rivière se réunit une fois par an, à l'automne, pour dresser le bilan et les perspectives des projets en faveur de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant.

CONSIDERANT qu'il est proposé à la communauté de communes de désigner une personne titulaire représentant la communauté de communes au sein du comité de rivière du SMTBV

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE Monsieur **DOMENECH Alain** pour représenter la communauté de communes Roussillon Conflent au sein du comité de rivière du SMTBV

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_034_2020-DE